



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2025- 289
Date : 18 AVR 2025
Mis en ligne le : 18 AVR. 2025

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-201
Travaux de terrassement pour raccordement électrique ENEDIS
Dérogation de tonnage 32t

Lieu : Boulevard Henri Loubet

Durée : Jusqu'au 16 mai 2025

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-1 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-201 du 1^{er} avril 2025, portant réglementation de la circulation à la société ENEDIS-DRPADS-MOE-ENSIO pour des travaux de terrassement avec raccordement électrique, du 2 au 15 avril 2025 ;

Considérant la demande, en date du 9 avril 2025 de la société ENEDIS-DRPADS-MOE-ENSIO, sise 240 avenue Olivier Perroy à 13790 Rousset, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux, jusqu'au 16 mai 2025 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2025-201 du 1^{er} avril 2025 sont prorogées jusqu'au 16 mai 2025.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction des Transports.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles